

Le processus de mutation sur e-Licence

Modifié le : Ven, 4 Juin, 2021 at 7:15 AM

Pour savoir si l'adhérent muté est éligible au processus de e-Licence, il faut lui poser ces trois questions :

- Est-il déjà licencié pour cette saison sportive ?
- Le joueur mineur arrive t-il de l'Outre-Mer ?
- Est-il un joueur protégé ?

Si les réponses sont toutes négatives, alors il est éligible au processus dématérialisé. Si une ou plusieurs réponses sont positives, alors il faut passer par une demande en format papier pour muter son joueur.

